



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026 – 19H00

Présents : Mesdames et Messieurs BARDEY Roland, BERTHOMMIER Loïc, CARVALHO Emmanuelle, COURTOIS Florence, COUSSINET Isabelle, KRIEGER Jacques, MARC Sandrine, MORIN Denis, MOYSE Jean-Pierre, ORSAT Grégory, RAFFIN Roland, ROY Marie-Christine, TOURNIER-VALLET Séverine

Excusés : Mesdames et Messieurs COILLOT Nadine, DESSIRIER Emmanuel, HUSY Jean-Noël, MOREIRA Patrick, TISSOT Thierry

Procurations de Mme COILOT Nadine à Mme ROY Marie-Christine, de M. DESSIRIER Emmanuel à M. MOYSE Jean-Pierre, de M. HUSY Jean-Noël à Mme CARVALHO Emmanuelle et de M. MOREIRA Patrick à M. BERTHOMMIER Loïc

Absente : Madame BARBEI Sandrine

Secrétaire de séance : Madame TOURNIER-VALLET Séverine

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal approuve unanimement les procès-verbaux des réunions du 28 mai et du 5 juin 2026.

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Composition des commissions communales**

Suite à la démission de Madame Vanessa Chapelle (qui se retire par la même occasion des commissions dans lesquelles elle était inscrite), Monsieur Grégory Orsat, qui a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal, participera aux deux commissions suivantes :

- Espaces verts, forêts, bâtiments communaux
- Voirie, eau potable, assainissement, borne incendie

#### **Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales**

Par un courriel du 22 juin, les services préfectoraux ont informé la Commune que la Commission de contrôle des listes électorales doit être composée de cinq membres (comme ils l'ont été désignés par une délibération du 26 mars 2026), et que ceux-ci doivent être répartis de la manière suivante : trois de la liste majoritaire et deux de la liste d'opposition. (Ce qui n'est actuellement pas le cas, les cinq membres étant issus de la liste majoritaire, à savoir Emmanuelle Carvalho, Florence Courtois, Isabelle Coussinet, Emmanuel Dessirier et Roland Raffin.)

Afin qu'elle soit en conformité avec cette réglementation, la commission se compose désormais des cinq membres suivants : Courtois Florence, Dessirier Emmanuel, Raffin Roland, Bardey Roland, Orsat Grégory.

### **Evolution de la grille tarifaire des prestations périscolaires et extrascolaires à la rentrée de septembre 2026**

L'UFCV ne parvenant pas à équilibrer ses comptes avec les tarifs actuellement appliqués (baisse du nombre d'enfants mais niveau d'encadrement restant identique en raison des taux réglementaires), le Conseil municipal valide l'évolution de la grille tarifaire proposée par l'organisme (14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention).

Eu égard à cette augmentation, une réflexion est à mener par la commission afin de déterminer si une évolution des paramètres d'accueil peut être envisagée à moyen terme.

### **Suppression et création d'un poste à l'école maternelle**

Dans le cadre d'une demande d'une agente pour qu'elle puisse bénéficier du régime de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), le Conseil municipal décide unanimement de supprimer son poste d'adjoint technique territorial à 27.6/35<sup>ème</sup> et de le remplacer par un poste d'adjoint technique territorial à 28/35<sup>ème</sup>. Cette décision sera effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

### **Convention de transfert du Compte Epargne Temps d'un agent dans le cadre d'une mutation**

Afin de transférer les jours de Compte Epargne Temps que le secrétaire général de mairie a épargné depuis son arrivée (18 jours), et compte-tenu du fait qu'il mutera à la mairie de Montfaucon en septembre, il convient de passer une convention avec sa collectivité d'accueil.

Ce transfert, unanimement validé par l'assemblée, se matérialisera par un versement des jours épargnés de la Commune de Roche à celle de Montfaucon au coût réglementaire de 80.30 € la journée. (Soit, pour 18 jours,  $80.30 \times 18 = 1\,445.40$  €.)

### **Organisation / suites des trois projets envisagés (aménagement de la rue de la Gare, réhabilitation de la maison Jussreandot, extension de l'atelier)**

Ce point sera traité lors d'une réunion ultérieure, après que des groupes de travail aient travaillé sur les dossiers.

### **Illuminations de Noël**

Le principe de projet d'illumination des rues de la Commune à l'occasion des fêtes de fin d'année, préparé et présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, est unanimement validé par le Conseil municipal. Il sera simplement affiné en commission avant que la commande soit passée (coût annuel de location d'environ 3 800 € HT).

### **Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Besançon Métropole**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), instance obligatoire dans chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique, est chargée d'évaluer les coûts des compétences transférées ou rétrocédées, afin que les organes de décision des communes et de l'EPCI puissent délibérer sur les montants des attributions de compensation.

Suite au renouvellement récent des membres des conseils municipaux, chaque commune-membre de Grand Besançon Métropole se doit de désigner des membres siégeant à la CLECT.

A Roche-lez-Beaupré, le Conseil municipal désigné en son sein un représentant titulaire (Jacques Krieger) et un représentant suppléant (Marie-Christine Roy).

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Un rendez-vous est programmé avec le service éclairage public de Grand Besançon Métropole afin d'étudier les solutions envisageables pour installer un éclairage dans le Chemin des Etoigeots.

Un courriel de la mairie vient d'être adressé au Directeur régional de La Poste afin de lui faire part des problèmes de distribution du courrier actuellement constatés sur le territoire communal.

En raison de chevauchements de calendrier (réunions de Grand Besançon Métropole qui ont systématiquement lieu le jeudi), les séances de Conseil municipal auront désormais lieu le mardi, de même que les réunions de Bureau.

Afin d'anticiper les futures périodes de fortes chaleurs dans les écoles, des protections solaires sur les fenêtres exposées sont à l'étude et des ventilateurs seront achetés dans le courant de l'été.

Un groupe de travail, composé des deux directeurs d'écoles, de parents d'élèves et des membres du Conseil municipal, pourrait être constitué pour travailler sur d'autres aménagements qui seront à réaliser au cours de ces prochaines années.

La chaleur dans les bureaux des services municipaux est également évoquée (en particulier France Services et l'Agence postale).

Dans le cadre des trente ans du Comité de jumelage avec Santa Brigida (2027), deux œuvres d'art de Monsieur Blondeau seront à choisir pour une installation dans le Parc du Canal et devant la mairie. La commission en charge du choix des œuvres comprendra trois conseillères municipales : Isabelle Coussinet, Séverine Tournier-Vallet et Florence Courtois.

Il est évoqué le fait que de nombreux trottoirs ne sont pas revêtus et nécessitent beaucoup de désherbage. Un goudronnage de ceux-ci sera à l'étude.

Il est trop tard cette année, mais un groupe de travail pourrait être constitué pour que la Commune s'inscrive au concours des villes et villages fleuris dans les prochaines années.

L'installation de ralentisseurs au quartier des Rosiers est évoquée afin de limiter les problèmes de priorités qui ne sont que trop rarement respectées.

Des rats sont apparus depuis quelques semaines dans ce même quartier. Grand Besançon Métropole sera sollicité pour une dératisation des réseaux d'assainissement.

La Commission Permis de Construire travaille sur le prolongement de l'Impasse des Jardins jusqu'à l'entrée de la propriété d'un particulier qui ne peut plus sortir sur l'Impasse des Tamaris.

Un groupe de travail doit définir les lignes de l'aménagement du Parc de l'Europe (aire de jeux de la mairie). Il est constitué des membres suivants : Loïc Berthommier, Séverine Tournier-Vallet, Marie-Christine Roy, Sandrine Marc et Roland Raffin.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le mardi 1<sup>er</sup> septembre à 19h00.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,  
Jacques KRIEGER